**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Manque de crédits pour lutter contre les bostryches dans les forêts protectrices

**Les cantons de Vaud et Fribourg vont s'adresser au conseiller fédéral Moritz Leuenberger pour demander l'octroi d'urgence d'un crédit supplémentaire destiné aux mesures lutte contre la prolifération du bostryche dans les forêts protectrices. Ce crédit devrait être disponible dès le début de l'été, avant la prolifération des insectes, afin de pouvoir ordonner aux propriétaires des forêts les mesures à prendre et leur faire savoir dans quelle mesure ils seront indemnisés.**

Les cantons de Vaud et Fribourg saluent la décision de la Confédération de maintenir sa politique d'indemnisation des dégâts dans les forêts protectrices. Ils déplorent toutefois que l'on ait renoncé à poursuivre cette politique dans les autres secteurs, ce qui risque d'entraîner la destruction de vastes surfaces de forêt qu'il faudra ensuite reconstituer à grands frais. Cette décision après trois ans de lutte acharnée contre ce fléau pourrait être comprise comme un désaveu de la part des propriétaires forestiers et provoquer des réclamations des communes et de la population. De plus, elle pourrait entraîner des risques élevés pour les usagers et les travailleurs de la forêt et démotiver une grande partie du corps forestier.

Les cantons de Vaud et Fribourg constatent que, même si les subventions fédérales sont strictement ciblées sur les forêts protectrices, comme annoncé et voulu par le nouveau Programme forestier suisse, les moyens fédéraux mis à disposition sont insuffisants, ce qui les oblige à réagir. Un abandon de la lutte par les propriétaires forestiers, avec une progression de forêts d'arbres morts, pourrait en être le résultat.

La Confédération a dû réduire très fortement les crédits fédéraux destinés aux mesures de prévention et de réparation des dégâts aux forêts : 18 millions sont mis à disposition pour l'ensemble de la Suisse en 2004, contre 45 millions en 2003. Les besoins des cantons de Fribourg et de Vaud pour les forêts protectrices sont estimés à Fr. 8'600'000.--, alors que le contingent fédéral prévu est d'environ Fr. 3'000'000.--. La Confédération ne met donc pas à disposition les moyens suffisants à la réalisation de

sa nouvelle politique qui déclare les forêts protectrices et la diversité écologique comme les secteurs prioritaires du programme forestier suisse, publié par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage lundi 26 janvier 2004.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 février 2004

DSE, Daniel Zimmermann, Inspecteur cantonal des forêts du canton de Vaud, tél. 021 / 316 61 46 Walter Schwab, chef du service des forêts et de la faune du canton de Fribourg, tél. 026 / 305 23 43